

**Posted on:** 2020-07-06T00:00:00.00-04:00

**DB Reference N°:** IDB-P536308-07/20

**Country:** Haiti

**Institution:** Inter-American Development Bank

**Sector:** Roads, Bridges and Tunnels

**Deadline:** 2020-07-21T00:00:00.00-04:00

**Status:** Published

**Loan N°./Financing:** 4618/GR-HA

**Project:** Programme « Transports et Connectivité Départementale

**Title:** Contrôler, pour le compte du MTPTC, les travaux de réhabilitation du tronçon Port-de-Paix – Anse à Foleur dans leurs aspects

---

**Borrower/Bid No:** 4618-MTPTC-CF-SFQC-002-2020

---

REPUBLIQUE D'HAITI

**SOLLICITATION D'EXPRESSION D'INTÊRET**

**(SERVICES DE CONSEIL)**

**Institution :** Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC)

**Financement :** Banque Interaméricaine de Développement (BID)

**Projet :** Programme « Transports et Connectivité Départementale »

**Secteur :** Transport

**Résumé :** Contrôler, pour le compte du MTPTC, les travaux de réhabilitation du tronçon Port-de-Paix – Anse à Foleur dans leurs aspects : quantitatif, qualitatif et administratif et assurer la charge du contrôle des aspects environnementaux et sociaux du projet.

**N° du DON :** 4618/GR-HA

**No de contrat :** 4618-MTPTC-CF-SFQC-002-2020

**Date limite :** 21 juillet 2020

---

La Route Départementale RD 501 reliant Port-de-Paix à Anse à Foleur traverse la ville de Saint Louis du Nord. Cette route est une voie avec des sections initialement revêtues et d'autres sections avec un profil de route non revêtue. Son état de dégradation est tel que parcourir ces 27 km nécessite plus de trois heures, avec une vitesse moyenne inférieure à 25 Km/h avec un véhicule tout-terrain. Cette route traverse une région montagneuse avec plusieurs vallées, ce qui implique la réalisation de nombreux ouvrages pour franchir les cours d'eau. Pour réhabiliter cette route et s'assurer qu'elle soit praticable à tout moment de l'année, il faudra construire ou réhabiliter des ouvrages de franchissement de cours d'eau tous les 4 km en moyenne.

L'état actuel de cette route est un obstacle important aux échanges entre les communes de cette partie du département du Nord-Ouest. Sa réhabilitation, prévue dans le cadre du nouveau Programme, est donc d'une grande importance.

Cet appel à Manifestation d'Intérêt participe d'un processus devant aboutir à la sélection d'un Consultant (Bureau d'Études) ou Groupement de Consultants (Bureaux d'Études) qui sera chargé de la supervision des travaux de réhabilitation du tronçon Port-de-Paix – Anse à Foleur de la RD501. Il convient de noter que ces travaux seront regroupés en deux (2) composantes : une composante Ponts qui sera exécutée à l'entreprise (il y aura trois entreprises) ; elles seront appelées « l'Entreprise »] et une composante Travaux routiers qui sera exécutée par une Équipe du MTPTC qui sera appelée « l'Équipe désignée ». Les travaux seront supervisés par la même firme. Cependant, chacune des deux composantes sera suivie par une équipe spécifique et fera l'objet de rapports séparés, même si certains postes (celui du Chef de mission, par exemple) pourront être communs aux deux composantes.

Le Ministère des Travaux Publics Transports et Communications (MTPTC), par le biais de l'Unité Centrale d'Exécution (UCE), invite d'ores et déjà les consultants admissibles à manifester leur intérêt pour la fourniture de ces services. Les Consultants intéressés doivent soumettre, en français, toutes les informations pouvant démontrer qu'ils sont compétents pour fournir lesdits services (brochures, description de services rendus dans le cadre de projets similaires, expérience dans des circonstances identiques, disponibilité du personnel compétent pour fournir les services, etc.). Les informations soumises dans une autre langue devront être accompagnées d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté et légalisée par l'autorité haïtienne compétente et, en cas de contradictions, la traduction française fera foi.

Les Consultants (Firmes) peuvent s'associer pour joindre leurs compétences. La manifestation d'intérêt de consultants individuels n'est pas recevable.

Les consultants (Bureaux d'Études ou Groupement de bureaux) intéressés mettront l'accent dans les dossiers soumis sur leurs expériences dans la supervision de travaux routiers et de construction de ponts, particulièrement dans des pays comme Haïti (expériences couvrant les différentes phases de l'évolution du projet : démarrage, planification, exécution et clôture).

Les prestations professionnelles requises comprennent le contrôle régulier et exhaustif de l'exécution des travaux, de la conformité et de la qualité des matériaux utilisés, du respect des règles de l'art lors de la mise en œuvre. Le Consultant sera responsable de la réception journalière des travaux, de la vérification des quantités exécutées, du contrôle des attachements et des décomptes présentés par « l'Entreprise » et « l'Équipe désignée ». Il devra informer mensuellement le Maître d'Ouvrage et la BID des retards et des dérapages éventuels des délais par « l'Entreprise » et « l'Équipe désignée ». Sa mission de contrôle et de surveillance devra être assurée pour toutes les activités que « l'Entreprise » et « l'Équipe désignée » exécuteront.

Les Consultants sont sélectionnés dans les conditions prévues par la Banque Interaméricaine de Développement : [Politiques relatives à la sélection et au recrutement de consultants financés par la Banque Interaméricaine de Développement \(GN-2350-9\)](#) et l'invitation est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, tel qu'indiqué dans les conditions décrites par lesdites politiques et, à titre d'exception, aux firmes et individus de tous les pays membres de l'Union Européenne.

Les Consultants (Firmes ou Groupement de firmes) intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de l'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du Ministère des Travaux Publics Transports et Communications (MTPTC) en adressant

une demande aux adresses (physique ou électronique) indiquées ci-dessous, pendant les heures ouvrables, de 10 :00 h A.M à 3 :00 h P.M (heure locale d’Haïti) du lundi au vendredi.

Toute expression d'intérêt doit être déposée avant 4 :00 h P.M (heure locale d’Haïti) au plus tard le **21 juillet 2020** :

1. en format papier et en version électronique à l’adresse physique de l’UCE ci-dessous, ou
2. envoyée aux adresses électroniques ci-dessous.

**Adresse :** Unité Centrale d’Exécution (UCE)

Att. : M. Gaétan YOUANCE

40, Babirole, Port-au-Prince, Haïti

E-mail: [uce@mtptc.gouv.ht](mailto:uce@mtptc.gouv.ht) / [gaetanyouance@yahoo.fr](mailto:gaetanyouance@yahoo.fr)